



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2021
N° 10

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14 DE L'EXERCICE 2020

Date de la convocation :
09/04/2021

L'an deux mil vingt et un, et le jeudi 15 avril, à 16 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M.COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
12

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AIUTI
Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART
Jean-Claude, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur DANIELLI
François, Mme BIFERALI Martine, Monsieur CERVIOTTI Jean-
Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers
Exercice : 12

Nombre de membres
Présents : 10

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Mme ANDREÏ
Brigitte.

Nombre de votants : 11

Quorum : 07

Absents représentés : Mme ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Mme
AIUTI Dominique.

Secrétaire de séance
Monsieur LAPORTE
Bernard

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210415-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 30/04/2021

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir
délibéré

Monsieur le Maire donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Municipal

Sur exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2020 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent.

CONSIDERANT, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

CONSIDERANT, l'exécution du budget de l'exercice clôt dans ses différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT, la comptabilité des valeurs inactives,

Après, réunion de la commission compétente, le 15 avril 2021

DECLARE

Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210415-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 30.04/2021